

Base d'identification des formes orales solides médicamenteuses

**Un comprimé, une gélule à identifier ?
Nous sommes là pour vous aider !**

Seul service en France à héberger ces informations, le CAPTV du CHU de Nancy a créé et maintient depuis 40 ans une base nationale sur les formes solides médicamenteuses.

Cette base reconnue par l'ANSM comprend 13 000 spécialités : comprimés et gélules (photographiées et décrites : forme géométrique, couleur, inscriptions, dimensions, poids).

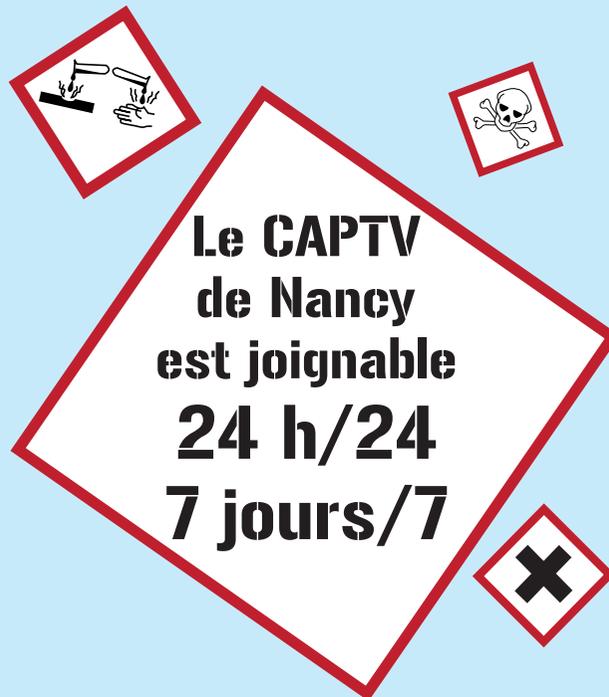
Objectif : permettre l'identification de la spécialité concernée à partir de la description de la forme solide.

Particuliers, pharmaciens, médecins, laboratoires : vous pouvez nous solliciter pour la reconnaissance de comprimés dans un pilulier ou lorsqu'un patient retrouve un comprimé hors de son conditionnement à domicile.

Les autres contextes de demande sont variables et parfois urgents : intoxications médicamenteuses volontaires ou accidentelles, comprimés retrouvés lors d'une perquisition.

La réponse donnée préserve
toujours le secret médical.

cap@chu-nancy.fr



03 83 22 50 50

n° secrétariat en journée
(questions administratives)

03 83 85 21 92



CAPTV

situé au **CHU de Nancy**, hôpital Central
cour d'honneur - entrée CH4 - 3^e étage

29, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
54035 Nancy cedex

téléphone : 03 83 22 50 50

télécopie : 03 83 22 50 22

courriel : cap@chu-nancy.fr

Conception & réalisation : Service Communication du CHU de Nancy, mai 2013

CENTRE ANTIPOISON ET DE TOXICOVIGILANCE de NANCY (CAPTV)

4 missions

- ◇ Évaluation du risque toxicologique notamment dans le cadre de l'urgence
- ◇ Toxicovigilance
- ◇ Base Nationale Produits et Compositions
- ◇ Base d'identification des formes orales solides médicamenteuses

des médecins, des pharmaciens,
des personnels administratifs
et des professionnels de santé en formation
au service de la santé publique

Évaluation du risque toxicologique notamment dans le cadre de l'urgence

Des médecins toxicologues évaluent les risques toxiques liés à des expositions humaines et donnent des avis et conseils pour la prise en charge de la personne exposée.

Quelles que soient les circonstances :

- expositions domestiques
- accidents professionnels
- intoxications volontaires

Avec tous types de toxique : médicaments, produits ménagers, plantes, champignons, polluants atmosphériques, produits chimiques.

03 83 22 50 50
24 h/24
7 jours/7
Pour le grand public
et les professionnels de santé

En cas d'urgence vitale
faire le 15



Pour les questions non urgentes
cap@chu-nancy.fr

ToxicoVigilance (TV)



Qu'est-ce que c'est ?

Elle a pour objet la surveillance des effets toxiques pour l'homme :

- d'une **préparation** (médicaments mais aussi tous les autres produits)
- d'une **substance** (naturelle ou de synthèse)
- d'une **pollution** (polluants de l'air, de l'eau) aux fins de mener des actions d'alerte, de prévention, de formation et d'information.

La toxicovigilance porte sur l'ensemble des expositions humaines à des produits naturels ou manufacturés.

2 thématiques de toxicovigilance sont structurées au niveau national : **intoxication par le plomb chez les enfants** et **intoxication par le monoxyde de carbone**.

Les professionnels de santé à votre écoute dans les CAPTV, vous permettent d'effectuer à tout moment les signalements et déclarations* des intoxications dont vous auriez connaissance (et tout particulièrement les intoxications graves, survenant de façon inattendue ou que vous considèreriez être évitables par quelque moyen que ce soit)

Chaque signalement est utile pour prévenir la survenue d'autres cas similaires.

toxicovigilance@chu-nancy.fr

*La loi HPST (article 1341-12 du code de la santé publique) a institué l'obligation de déclaration des cas d'intoxication humaine pour les professionnels de santé.

Base Nationale Produits et Compositions (BNPC)

La BNPC est gérée par le CAPTV du CHU de Nancy pour l'ensemble des centres antipoison et de toxicovigilance français.

Elle constitue l'un des deux piliers du système d'information des CAPTV avec la BNCI (Base Nationale des Cas d'Intoxication).

Elle est définie par l'arrêté du 18 juin 2002 (J.O. n° 151 du 30 juin 2002).

Elle rassemble les informations « produits » validées, utiles aux médecins des centres antipoison dans l'exercice de leurs activités. Elle constitue la base de référence des agents relatifs aux cas d'intoxications et aux demandes d'informations toxicologiques en France.

La BNPC, c'est :

- 238 000 substances « pures », plantes, animaux, champignons, produits chimiques, produits ménagers
- 160 000 compositions relatives à 135 000 produits, hors médicaments
- 6 000 interlocuteurs industriels, fabricants et distributeurs confondus



bnpc@chu-nancy.fr